## "Collectif des associations de Bretagne qui œuvrent dans le domaine de l'autisme"

Asperansa
Autisme Cornouaille
Autisme Ecoute et Partage
Ludautisme
Union régionale Bretagne Pays de Loire d'Autisme France
Autisme Trégor-Goëllo
Autisme Ouest 22
Autisme Breizh Autonomie
Autisme Côtes d'Emeraude
S'éveiller et sourire
Goanag
TED dit Autisme Pays de Fougères
Je ted à l'école

Monsieur Alain GAUTRON Directeur Général de l'ARS CS 14253 35042 RENNES Cédex

OBJET: application des décisions arrêtées à la suite de la réunion ARS/CHU du 26 octobre 2012.

REFERENCE: relevé de décisions en date du 8 novembre 2012.

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion qui s'est tenue le 26 octobre 2012 dans les locaux de l'ARS et relative à la question du statut du Centre de Ressources sur l'Autisme, il a été décidé qu'un conseil de vie sociale ou comité des usagers du CRA serait mis en place rapidement et qu'un audit extérieur sur le CRA serait lancé par le CHU et l'ARS.

A l'occasion de la réunion du dernier Comité Technique Régional sur l'Autisme, un projet relatif au futur comité des usagers du CRA a été présenté. Ce projet prévoit une composition de 12 membres pour ce comité, avec une représentation des usagers limitée à 5 membres, donc minoritaire, et une présence de 5 membres représentant les secteurs "adultes" et "enfance" des services de psychiatrie du Centre Hospitalo-Universitaire de Brest. Cette composition a été contestée par les représentants des associations présents au CTRA.

Le souci des associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme est d'obtenir la plus grande indépendance possible du CRA vis à vis du pôle de psychiatrie du CHU. Comme l'a fait valoir le collectif des associations de Bretagne, cette autonomie du CRA, qui est un établissement médico-social et non pas hospitalier, est nécessaire pour assurer un fonctionnement du CRA conforme à ses missions.

Il ne peut donc être admis que le comité qui sera mis en place pour permettre aux usagers d'avoir un droit de regard sur les conditions de fonctionnement du CRA soit composé en majorité de praticiens hospitaliers, de plus n'appartenant pas au CRA pour leur plus grand nombre.

Nous souhaitons donc effectuer une contre-proposition pour la composition de ce comité des usagers. Ce comité doit être un lieu d'échanges entre les usagers et les personnels du CRA, sur les questions du fonctionnement du CRA. Notre collectif peut admettre qu'il puisse être composé de 12 membres, conformément à ce qui a été présenté lors de la dernière réunion du CTRA. Mais il souhaite cependant que la composition en soit revue, pour exclure de ce comité les médecins ou professionnels de santé qui n'appartiennent pas au CRA et pour faire en sorte que les associations d'usagers qui agissent dans le domaine de l'autisme y soient représentées de façon majoritaire.

Le collectif des associations propose donc la composition suivante pour le comité des usagers du CRA:

- Président du comité: le médecin, chef du CRA;
- Personnels du CRA: 3 membres: le médecin, responsable du secteur enfance; le médecin, responsable du secteur adultes; le coordonnateur technique;
- Représentants des associations: 8 représentants des associations d'usagers œuvrant dans le domaine de l'autisme et représentant les associations d'usagers des départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor et de l'Ile et Vilaine.

Le collectif fera, par courrier séparé, des propositions pour la composition nominative des représentants des usagers.

S'agissant, par ailleurs, de la question de l'audit sur le fonctionnement du CRA, le collectif souhaite qu'il intervienne le plus tôt possible. Il souhaite aussi que le choix de l'organisme qui en sera chargé soit réalisé dans la plus grande transparence. Il souhaite également qu'il soit précisé, dans le dossier de l'appel d'offres qui sera lancé, que l'équipe d'auditeurs retenue devra présenter des garanties de connaissance de ce qu'est l'autisme et, en particulier, des dernières recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé et de l'Anesm pour l'autisme.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Pour le collectif,

à Larmor-Plage, le 13 décembre 2012,

Xavier CAVALAN, secrétaire du collectif.

COPIES: CRA de Bretagne - Hôpital de Bohars - Route de Ploudalmézeau - BP 17 -

**29820 BOHARS** 

CHU de Brest: 2 avenue Foch - 29609 BREST Cédex

Secrétariat du collectif: chez M&Mme CAVALAN - 5 rue Jacques Brel - 56260 LARMOR-PLAGE